# Vers un droit de préemption généralisé de l'Etat sur les propriétés privées ?

11/10/2017 à 17h16

**Une note de France Stratégie avance de nouvelles propositions pour aider les Etats de la zone euro trop endettés en cas de nouveau choc.**

L'idée est détonante. Pour ne pas dire provocatrice. Mercredi 11 octobre, France Stratégie, l'organe de réflexion rattaché à Matignon, a publié une note dont certaines propositions, au cœur du débat sur la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en étonneront quelques-uns du côté de Bercy. Intitulée « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », elle évoque plusieurs pistes, que ses auteurs définissent volontiers comme polémiques. « Certains iront jusqu'à les qualifier de dangereuses », écrivent-ils. En particulier, celle-ci : « Permettre à un Etat excessivement endetté de décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels. » Et ce, à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur.

(…) Pour prouver à ses créanciers que sa dette est soutenable, l'Etat concerné pourrait, dès lors, devenir copropriétaire d'une partie des terrains résidentiels. En échange, les propriétaires privés lui verseraient l'équivalent d'une rente annuelle. S'ils ne veulent pas la payer, l'Etat récupérerait la somme due lors de la vente ou de la transmission du bien. L'équivalent, en somme, d'un nouvel impôt sur le capital immobilier résidentiel ou d'une hausse des droits de transmission.

Le Monde